



## REGLEMENT DE LA COUPE DE CORSE « U 13 » PHASE DEPARTEMENTALE 2018/2019

### 1 – ENGAGEMENT

La Coupe de Corse U 13 est **OBLIGATOIRE** pour tous les Clubs participant aux compétitions officielles. (UNE seule équipe par club)

### 2 – COMPOSITION DES EQUIPES

Pour participer, les équipes doivent se présenter une heure avant le début de leur 1<sup>ère</sup> rencontre auprès de la Commission Régionale des Jeunes.

Ils doivent dûment compléter la fiche d'engagement avec n° de licences, noms, prénoms des joueurs et éducateurs ainsi que la fiche pour l'épreuve de jonglerie.

Le **listing FOOT CLUB (avec photo d'identité)** devra être déposé au secrétariat de la Commission jusqu'à la fin de la compétition.

Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs (ses)

- 8 titulaires et 4 remplaçants (tes)

Trois U 11 sont autorisés par équipe

**Les numéros sont obligatoires sur tous les maillots.**

### 3 – LICENCES

Un contrôle d'identité sera effectué avant le début des rencontres par des membres de la Commission et les arbitres.

**RAPPEL : Les joueuses U14 peuvent participer à cette compétition.**

**Tout joueur n'étant pas licencié le jour de la compétition ne sera pas autorisé à prendre part à celle – ci.  
Aucune demande de licence en cours ne sera prise en compte pour y participer.**

### 4 - DUREE ET DEROULEMENT DES RENCONTRES

Suite aux recommandations de la FFF relatif au temps de jeu ne pouvant excéder 70 minutes sur une journée.

• **Les poules de quatre joueront des rencontres de 20 mn.**

• **Les poules de cinq joueront des rencontres de 18 mn.**

Seul, deux (2) éducateurs par équipe seront autorisés sur le terrain.

Les rencontres seront dirigées par les arbitres de la Ligue.

Le règlement du Football à 8 sera appliqué dans son intégralité.

## 5 – ATTRIBUTION DE POINTS

- Match gagné	:	4 points
- Match nul	:	2 points
- Match perdu	:	1 point
- Forfait	:	0 point

**Si une équipe se retire avant le début de la compétition**, elle sera déclarée forfait et il lui sera infligé une amende de 300 euros.

**Si une équipe ne joue pas tous ses matches**, elle sera déclarée forfait pour l'ensemble de la compétition.

Il ne sera pas tenu compte des résultats obtenus précédemment par cette équipe.

Une **amende forfaitaire de 250 euros** lui sera infligée.

## 6 – CLASSEMENT

- 1 - Le plus grand nombre de points.
- 2 - En cas d'égalité, les équipes seront départagées de la façon suivante :
  - a) Egalité entre 2 équipes : elles seront départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elles au cours du match qui les a opposées (goal average particulier)
  - b) Egalité entre plus de 2 équipes : meilleur goal average général entre les équipes concernées
  - c) En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par l'épreuve de jonglerie :
    - 1 - Par le total des 8 meilleurs résultats de chaque équipe sur l'ensemble des contacts : pieds (30/30) et tête (20)
    - 2 - Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total du 9<sup>ème</sup> puis du 10<sup>ème</sup> puis du 11<sup>ème</sup> puis du 12<sup>ème</sup> joueur.
    - 3 - Tout joueur ne participant pas à la jonglerie se verra attribuer un total de zéro (0) contact.

## 7- JONGLERIE

L'épreuve de jonglerie est obligatoire sous peine d'élimination.

Elle départagera les équipes dans tous les cas prévus au règlement.

Elle sera organisée à la fin de la 1<sup>ère</sup> rencontre et les résultats chiffrés ne seront pas communiqués avant la fin de la compétition

**Les éducateurs des équipes ne seront pas autorisés à pénétrer sur le terrain pendant l'épreuve de jonglerie.**

## 8 – QUALIFICATION

Le joueur ne peut représenter que le Club pour lequel il est régulièrement licencié et ne pourra participer à la phase régionale pour un autre Club.

## **9 – ARBITRAGE**

Les rencontres seront dirigées par les arbitres de la Ligue.

**Arbitrage à la touche par les joueurs (ses) 2 Joueurs différents par match et équipe. (Tutorat assuré par la CRA ou un éducateur)**

La CRA est responsable de la désignation des arbitres et de l'examen des problèmes éventuels concernant l'application des Lois du Jeu

## **10 – SERVICE MEDICAL**

Il sera assuré par le Club organisateur.

### **IMPORTANT**

**TOUS LES CAS NON PREVUS PAR LE PRESENT REGLEMENT  
SERONT REGLES PAR LES REPRESENTANTS DE LA  
COMMISSION REGIONALE DES JEUNES ET SERONT SANS  
APPEL.**

## **RECOMMANDATIONS**

### **TERRAIN**

**Il est recommandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les spectateurs et parents accompagnant les clubs restent derrière la main courante ou à distance respectable de l'aire de jeu.  
Il est fait obligation pour les éducateurs et remplaçants de se tenir à l'intérieur de leur zone technique.**

### **FIXATION DES BUTS**

**L'attention est à nouveau portée sur l'obligation d'ancrage des buts amovibles, de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique.**

### **PRECONISATION**

**Le même temps de jeu pour tous/un droit pour les enfants,  
un devoir pour les éducateurs.**